

Carte Grise 2020

La Préfecture ne recevant plus aucune demande liée à la Carte Grise – désormais appelée Certification d'immatriculation – il convient de renvoyer tous les demandeurs vers le site officiel :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

ou vers les garages de l'Hérault, agréés par la Préfecture au Système d'Immatriculation des Véhicules.